

# Crédit Foncier du Cameroun

B P 1531 - YAOUNDE - Téléphone : 222 23 52 15 - Télécopie : 222 23 52 21

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°02 /AMI/CFC/DG/DAG/SDPA/SMA/2026 DU  
05 FEV 2026 POUR LE RECRUTEMENT DU PRESIDENT DU COMITE D'ARBITRAGE ET D'EXAMEN  
DES RECOURS AU CREDIT FONCIER DU CAMEROUN**

\*\*\*\*\*

## 1. OBJET

Le Directeur Général du Crédit Foncier du Cameroun (CFC) lance pour le compte du Conseil d'Administration, un avis d'Appel à manifestation d'intérêt en vue du recrutement du Président du comité d'arbitrage et d'examen des recours au CFC.

## 2. PARTICIPATION

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux personnes physiques de nationalité camerounaise, de bonne moralité, jouissant de leurs droits civiques et justifiant d'une expérience avérée dans le domaine de la commande publique et en matière de gestion des contentieux subséquents.

## 3. CONSISTANCE DE LA MISSION

Le Président du comité a pour mission de planifier et de coordonner les activités du comité d'arbitrage et d'examen des recours, puis de rendre compte au Président du Conseil d'Administration chaque fois que de besoin.

Les missions du CAER se déclinent comme suit :

- Réception et examen des recours introduits par tout candidat ou soumissionnaire qui s'estime lésé dans la phase de passation d'un marché ;
- Emission des avis sur des cas de désaccord persistant entre le maître d'ouvrage et la CIPM ;
- Formulation au Président du Conseil d'Administration des propositions de mesures visant la sanction des procédures ou des acteurs mis en cause, le cas échéant ;
- Examen de tout autre affaire dont il est saisi par le Conseil d'Administration ;
- Archivage de la documentation relative aux recours liés à la passation des marchés.

## 4. COMPOSITION ET PRESENTATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Sous peine de rejet, chaque dossier de candidature devra comprendre un dossier administratif complet et un dossier technique comprenant les pièces ci-dessous requises :

### Du Dossier administratif

- Une lettre de motivation, dûment signée, datée et timbrée ;
- Une copie certifiée de la carte de contribuable ;
- Le bulletin n°3 de l'extrait du casier judiciaire ;

- Une attestation de présentation de l'original du diplôme.

**NB :** Toutes ces pièces administratives devront être produites en originaux ou copies certifiées conformes par une autorité compétente et dater de moins de trois (03) mois.

#### **Du Dossier technique**

- a) Un Curriculum Vitae (CV) détaillé, signé et daté ;
- b) Une note technique faisant ressortir la compréhension du contour et de l'étendue de la mission, la méthodologie et l'organisation à mettre en œuvre pour mener à bien les missions à lui confiées;
- c) Les références du candidat dans la réalisation des missions similaires, assorties de justificatifs (photocopies de décisions de nomination, rapports produits dans le cadre des expériences antérieures...);

#### **5. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Chaque dossier, rédigé en langue française ou anglaise et en quatre (04) exemplaires, dont un (01) original et trois (03) copies marquées comme tel, devra parvenir au Service du Courrier et de la Relance sise au 8<sup>ème</sup> étage, porte 810, de l'immeuble siège du Crédit Foncier du Cameroun, **au plus tard le 10 Mars 2026** à 15 heures, heure locale. Ils seront déposés contre décharge et devront porter la mention :

**« AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° DZ /AMI/CFC/2026 DU 05 FEV 2026 POUR LE RECRUTEMENT DU PRESIDENT DU COMITE D'ARBITRAGE ET D'EXAMEN DES RECOURS AU CREDIT FONCIER DU CAMEROUN »**

#### **6. CRITERES DE RECEVABILITE DES DOSSIERS**

La recevabilité des dossiers de candidature sera appréciée sur la base de l'exhaustivité et la conformité du dossier administratif. Tout dossier de candidature dont le dossier administratif ne sera pas complet et conforme aux prescriptions ci-dessus énoncées, sera jugé irrecevable et par conséquent rejeté.

#### **7. CRITERES D'EVALUATION DES DOSSIERS**

L'évaluation des dossiers de candidature, notamment des dossiers techniques, se fera sur la base des critères ci-après :

Critères	Note
<b>Qualification</b>	<b>2</b>
Bac +5 en Droit, Economie, Finances publiques, Ingénierie, Architecture	2 pts
<b>Expérience dans le suivi de l'exécution des marchés :</b>	<b>3</b>
3 ans au minimum notamment en tant que : Ingénieur de suivi ou Ingénieur du Marché ou Chef de Service du marché ou Contrôleur de l'exécution des marchés ou Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué	3pts

<b>Expérience en gestion administrative : 10 ans au minimum notamment en tant que gestionnaire ou manager</b>	<b>5</b>
• Directeur Général/Secrétaire Général/Ministre	5 pts
• Directeur/ Sous-directeur/Coordonnateur de projet	4 pts
• Autres (Directeur d'un Bureau d'Etudes Techniques ou d'un cabinet)	3 pts
<b>Expérience en passation des marchés publics : 10 ans au minimum</b>	<b>8</b>
• Président de commission de passation des marchés des entreprises publiques	8 pts
• Président de commission de passation des marchés	7 pts
• Autres (Observateur indépendant, consultant/expert en passation des marchés, maître d'œuvre, cabinet conseil)	5 pts
• Membre de commission soit de passation des marchés ou de comité d'arbitrage et de recours	4 pts
• Rapporteur de commission de passation des marchés ou de comité d'arbitrage et de recours	4 pts
<b>Formation dans le domaine de passation des marchés ou d'arbitrage des recours : 2 au minimum</b>	<b>2</b>
• Formation en passation des marchés (un (01) point par formation	2 pts
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>

**NB : Les points au sein d'un même critère ne sont pas cumulatifs, l'expérience la plus élevée sera prise en compte. En cas d'insuffisance du nombre d'années d'expérience, les notes seront attribuées au prorata du nombre effectif d'années d'expérience.**

**La candidature ayant obtenu la note la plus élevée sera retenue, sous réserve d'un minimum requis de 70% des points.**

## **8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Direction des Affaires Générales, sise au 2<sup>ème</sup> étage, porte 202 de l'immeuble siège du Crédit Foncier du Cameroun Tél. : 222 23 02 37 – Télécopie : 222 23 52 21 au plus tard **une (01) semaine** avant la date limite de dépôt des offres.

YAOUNDE, LE **05 FEV 2026**

**LE DIRECTEUR GENERAL DU CREDIT  
FONCIER DU CAMEROUN**

**AMPLIATIONS :**

- SOPECAM (Publication)
- AFFICHAGE
- AGENCES CFC
- CHRONO
- ARCHIVES



*Musil Jean Paul  
M. à N*